



Une meilleure accessibilité à la radio-oncologie pour la clientèle du Centre intégré de cancérologie de Laval

Laval, le 10 décembre 2012 – Dans un souci d'amélioration continue de l'accès aux traitements en radio-oncologie, le Centre intégré de cancérologie de Laval (CICL) a mis en service aujourd'hui, le 10 décembre 2012, un troisième accélérateur linéaire. Du même coup, le CSSS de Laval a mis en place un Guichet régional unique d'accès, afin que les personnes qui reçoivent un diagnostic de cancer puissent être traitées dans les délais prescrits.

Grâce à un investissement de 2,5 M\$, le nouvel accélérateur est entré en fonction plusieurs mois avant la date fixée initialement au printemps prochain. L'établissement a tout mis en œuvre afin d'en devancer l'installation dans le but de mieux répondre à la demande croissante en services de radio-oncologie. L'arrivée de cet appareil s'inscrit dans le plan de déploiement graduel des services de radio-oncologie qui ont débuté en février 2012.

Les accélérateurs du CICL offriront une technologie avancée composée d'un nouveau collimateur multilames, comportant 160 lames au lieu de 80, une première au Canada. Ce collimateur est un des éléments de l'accélérateur de radiothérapie constitué de nombreuses lames métalliques indépendantes commandées par un système informatique et permettant de délimiter des faisceaux d'irradiation de forme complexe. Avec ces nouveaux équipements, la capacité de traitements du CICL sera accrue et répondra davantage aux besoins de la clientèle de Laval et des environs. Un quatrième accélérateur est prévu au printemps 2013 et deux autres pourront s'ajouter au cours d'une phase de développement subséquente.

Guichet régional unique d'accès en radio-oncologie

Afin d'avoir une gestion optimale des demandes de traitements en radio-oncologie, un Guichet régional unique d'accès vient d'être instauré par le CSSS de Laval. Ce nouveau guichet permet de s'assurer que tous les patients reçoivent leurs traitements de radio-oncologie dans un délai maximal de quatre semaines, suivant la date où ils sont médicalement prêts à les recevoir.

Pour le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), l'accessibilité au service est une composante essentielle à la notion de qualité. Ainsi, dès qu'un cancer est soupçonné, l'objectif premier est de faciliter le cheminement des personnes atteintes vers le meilleur traitement, et ce le plus rapidement possible. Cette accessibilité se définit notamment par la proximité, la disponibilité et la rapidité d'obtention des soins et services en fonction de critères d'urgence dictés par la condition médicale du patient.

Les éléments pris en considération par le Guichet régional unique d'accès pour orienter les demandes sont les suivants :

- le corridor de services déterminé par le MSSS en fonction du lieu de résidence du patient ;
- la capacité du CICL à offrir les traitements dans les temps requis selon la condition du patient.

En conséquence, si le CICL ne peut rencontrer ces conditions, il est possible que la clientèle soit référée vers un département de radio-oncologie, autre que celui de Laval. Dans cette éventualité, les décisions seront prises avant tout dans l'intérêt du patient afin qu'il puisse obtenir ses traitements dans les meilleurs délais.

La **radio-oncologie** est, avec la chirurgie et la chimiothérapie, une des trois principales méthodes du traitement du cancer. Cette science permet de cibler une tumeur (cancer), soit afin de l'éliminer, soit afin de prévenir la récurrence, ou même les deux.